



economiesuisse



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE

## Communiqué de presse

A propos des votations fédérales du 16 mai 2004

### Oui au paquet fiscal et à la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS Rejet et réserve à l'égard du relèvement de la TVA

Les comités d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse se sont penchés sur les objets soumis à votation le 16 mai 2004.

Les deux organisations ont décidé de soutenir sans réserve le **paquet fiscal**. Cet objet prévoit des allègements fiscaux pour la classe moyenne et les familles, qui en ont toutes deux un urgent besoin, et élimine la discrimination fiscale dont font l'objet les couples mariés. Il émet un signal clair indiquant que le moment est venu de mettre un terme à l'augmentation record de la charge fiscale et des prélèvements obligatoires observée ces dernières années. De plus, il encourage une croissance économique durable.

L'Union patronale suisse et economiesuisse approuvent la **11<sup>e</sup> révision de l'AVS**. Compte tenu de l'évolution démographique, elle constitue une mesure nécessaire pour préserver cette assurance sociale. L'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes en 2009 se justifie au vu de l'espérance de vie supérieure des femmes et en vertu du principe d'égalité. L'adaptation de la rente de veuve reflète l'évolution sociale de ces dernières années. Enfin, la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS assouplit l'accès aux rentes en permettant de solliciter une rente partielle à partir de 59 ans.

economiesuisse et l'Union patronale suisse s'opposent à toute hausse anticipée des impôts ou d'autres prélèvements obligatoires, telles que les déductions salariales. Elles seraient prêtes à accepter une augmentation de TVA de 0,8% pour l'assurance invalidité, car il n'existe pas d'autre moyen à l'heure actuelle de contenir la dangereuse croissance des déficits ; et elles attendent de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, urgente, qu'elle soulage cette assurance au plan financier et soit mise en œuvre rapidement. Mais comme l'**arrêté sur le financement** de l'AVS/AI prévoit la perception d'un pourcentage de TVA supplémentaire à titre anticipé, economiesuisse le rejette. Quant à l'Union patronale, ses membres n'acceptent pas le couplage de deux thèmes indépendants dans le même arrêté ; elle s'abstient donc de tout mot d'ordre.

Pour toute question :

Peter Hasler, Union patronale suisse, tél. 01 421 17 17

Rudolf Ramsauer, economiesuisse, tél. 01 421 35 35

Genève, le 28 janvier 2004